

Priorisations de certains services ou activités de l'Abes jusqu'au déploiement du nouveau système de gestion de métadonnées

Résumé :

La note présente la demande de priorisation de certains services ou de certaines activités de l'Abes jusqu'au déploiement du nouveau système de gestion de métadonnées (SGM). Ces priorisations, votées et validées au CA du 27 juin 2024, prennent effet à cette date.

En novembre 2023, le Conseil d'administration de l'Abes a voté la suspension de l'intégration de nouveaux établissements dans les bases Sudoc et Calames de l'Abes, pour alléger la charge de travail de différentes équipes les prochaines années jusqu'au déploiement du nouveau SGM. Afin d'aider à la priorisation des activités de l'agence, tout particulièrement en cette période de réorganisation où les services sont restructurés et redéfinis pour les adosser au Projet d'établissement et en faciliter le déploiement, il est aujourd'hui demandé à cette fin d'autoriser la suspension ou la réorientation de certains des services rendus par l'Abes.

Il s'agit en substance de :

1. Geler l'évolution des outils de signalement amenés à disparaître avec la mise en œuvre du futur système de gestion de métadonnées (SGM)
2. Réorienter les travaux sur les données
3. Limiter les nouveaux flux d'imports et d'exports aux obligations contractuelles d'achats de documentation électronique
4. Réorienter l'investissement de l'Abes dans la normalisation une fois choisi le nouveau système de gestion de métadonnées
5. Travailler à des projets qui permettent l'automatisation des procédures et l'autonomie progressive des établissements

1. Geler toute évolution des outils de signalement amenés à disparaître

Depuis les débuts de l'Abes, des évolutions de format ont régulièrement été implémentées dans les outils de signalement de l'Abes, pour faciliter les modalités de signalement et l'exploitation des données, ou améliorer la conformité de nos données avec le format d'échange international ou pour les besoins de signalement spécifiques de nos réseaux. Or l'implémentation de ces évolutions est particulièrement chronophage (spécifications techniques, tests, communication auprès des fournisseurs de SGB, formations des réseaux, documentation...), avec des impacts techniques souvent importants sur un ensemble conséquent d'applications déployées à l'Abes.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration la suspension de toute évolution qui ne soit pas nécessaire aux échanges nationaux et internationaux, et la suspension de toute nouvelle fonctionnalité ou consigne de catalogage dans les outils de signalement de l'Abes qui induirait de nouvelles formations et un accompagnement particulier, dans cette période où l'Abes travaillera à choisir, puis implémenter un nouveau système d'information documentaire.

Les établissements membres des réseaux de l'Abes conserveront donc les mêmes outils de signalement mis à disposition par l'agence jusqu'à la date de déploiement du nouveau système de gestion de métadonnées (SGM).

Les évolutions de structuration, de format et/ou de consignes de catalogage reprendront dans le nouveau système de gestion de métadonnées, en tenant compte des modèles de données et contraintes techniques qu'il induit.

Les premières applications concernées sont les suivantes :

- la suite logicielle du CBS (winibw, PSI, CBS) à l'exception des travaux imposés par les nécessaires changements de version,
- les applications associées écrivant dans le CBS : Colodus, ITEM, IdRef...) sous réserve de projets spécifiques validés par la direction au motif qu'ils contribuent à l'autonomie des établissements pour des activités par lots

Le choix du système de gestion de métadonnées en 2025, en aidant à déterminer les applications qu'il remplacera, permettra de compléter cette première liste.

A noter : l'Abes se réserve le droit d'introduire des évolutions de format ou de nouvelles consignes de catalogage uniquement au cas où les travaux de préparation de la migration des données le nécessiteraient.

2. Réorienter les travaux sur les données

L'Abes répond régulièrement à des demandes des établissements qui souhaitent modifier en masse leurs données pour des besoins particuliers de signalement (injection de nouvelles données locales, ou modifications de données locales existantes).

Il est aujourd'hui demandé que les modifications de masse sur les données soient réalisées uniquement si

- Elles profitent à l'ensemble des membres du réseau et non pas à un seul établissement membre ou partenaire de l'Abes.
- Elles aident à préparer la migration des données dans le nouveau système de gestion
- Elles ne peuvent pas être réalisées par des manipulations lors de la migration des données
- Elles contribuent à la mise en œuvre d'un des axes du projet d'établissement (référentiels structures par exemple)

Seront donc poursuivies les manipulations de données uniquement si elles sont d'intérêt général ou si elles aident à la mise en œuvre du projet d'établissement, et ce jusqu'au déploiement du nouveau Système de gestion de métadonnées. Dans la mesure où la mission première de l'Abes est de recenser les fonds documentaires des collections de l'ESR et d'y donner accès, les modifications de masse sur des données d'accès aux ressources documentaires restent possibles.

La reprise de ces services proposé aux membres des réseaux de l'Abes sera examinée à l'aune des possibilités offertes par le nouveau système, dont il est attendu qu'il favorise l'autonomie des établissements sur ce type de fonctionnalités.

3. Limiter les nouveaux flux d'imports dans le Sudoc et dans Calames aux obligations contractuelles d'achats de documentation électronique

Les équipes de l'Abes sont régulièrement sollicitées pour créer de nouveaux flux d'imports ou d'exports de données dans le Sudoc et dans Calames. Les demandes peuvent émaner d'établissements qui souhaitent intégrer de nouvelles bases dans leurs propres catalogues, ou de catalogueurs des réseaux qui souhaitent intégrer de nouvelles bases de fournisseurs de métadonnées pour faciliter et accélérer le signalement.

Les demandes peuvent également concerner de nouveaux types d'exports, pour faciliter la réutilisation des données dans un contexte informatique particulier.

Chaque nouveau flux, quel qu'il soit, sollicite fortement les équipes en interne, qui doivent analyser la pertinence de la demande, sa faisabilité au regard des possibilités, difficultés et contraintes techniques, déterminer un calendrier et réaliser ce nouveau workflow en l'accompagnant de la documentation et de la formation nécessaires.

Il est donc demandé de limiter l'élaboration de nouveaux workflows aux imports décidés contractuellement lors de l'acquisition de documents électroniques (relevant des achats sous licences nationales ou des groupements de commande) jusqu'au déploiement du nouveau SGM. L'accroissement de la volumétrie des données prévu par le Projet d'établissement 2024-2028 à dessein de faciliter le signalement et l'accès aux documents dans le secteur documentaire sera travaillé dans le cadre du nouveau système de gestion de métadonnées, en profitant du nouvel environnement technique qu'il offrira.

A noter : les imports d'éditeurs courants sont maintenus à l'identique.

4. Réorienter l'investissement de l'Abes dans la normalisation

L'Abes est copilote avec la Bibliothèque nationale de France du Programme Transition bibliographique lancé en 2015. Ce programme a vocation à mettre en oeuvre la transition des catalogues français vers un nouveau modèle de données en suivant trois grands axes : Normalisation, Formation, Systèmes & Données.

Le socle fondateur de cette transition concerne les travaux de normalisation pour les ressources documentaires « classiques » (monographies, périodiques, cartes et plans, œuvres musicales...), qui fixent le nouveau cadre de signalement propre à l'application de ce nouveau modèle. Ces travaux arriveront à leur terme en 2025, à une période où l'Abes aura elle-même davantage de visibilité sur son futur système de gestion de métadonnées et sur le modèle de données qui le sous-tend.

Au cas où ce nouveau modèle s'écarterait des choix français, l'Abes se propose de réorienter une partie de l'investissement dédié à ce programme vers une veille plus active dans des groupes de travail internationaux (par exemple, dédiés aux référentiels ou à d'autres schémas de métadonnées intéressant sa future base).

Par ailleurs, au regard des très importants travaux de migration à préparer pour l'intégration de nos données actuelles dans le futur SGM, et des nouvelles conversions de données à concevoir à partir du nouveau SGM, lorsqu'il sera choisi, vers les bases de données des établissements membres de nos réseaux, l'Abes souhaite se retirer du pilotage du Comité français Unimarc (CfU), instance nationale qui assure l'évolution et la maintenance du format Unimarc d'échanges de données sur lequel s'appuient les flux de données du Sudoc. Elle en restera bien sûr membre actif.

A noter : l'Abes ne souhaite pas se désengager des autres instances associées à la normalisation pour les ressources spécialisées telles que : archives et manuscrits (format EAD), thèses (format TEF) ou documentation électronique (format Kbart). Une note sera présentée au CA en 2025 pour préciser l'engagement de l'Abes dans les instances travaillant à l'élaboration ou la maintenance de standards nationaux ou internationaux, que ceux-ci soient ou non sous l'égide de l'IFLA.

5. Travailler à des projets qui permettent l'automatisation des procédures et l'autonomie progressive des établissements

Pour aider à l'autonomie des établissements, très attendue et portée par le nouveau Projet d'établissement, et toujours à dessein d'alléger la charge de travail des équipes de l'Abes pour leur permettre de se consacrer aux travaux de la réinformatisation, l'agence souhaite favoriser de nouveaux projets informatiques, dans un temps court, qui transféreront aux établissements les fonctionnalités d'administration de leurs données et faciliteront leurs échanges avec l'Abes.

Les projets envisagés sont les suivants :

- Donner aux établissements une autonomie quasi complète sur la gestion de leurs exemplaires
- Refondre l'outil d'assistance aux réseaux, projet étroitement associé à la restructuration de l'agence en cours. Ce nouvel outil permettra de séparer plus clairement les alertes en cas de dysfonctionnements d'un côté, des services souhaités par les réseaux de l'autre.
- Faciliter l'interconnexion d'applications internes pour sécuriser le suivi budgétaire et alléger la charge de travail du service des Finances, encore trop artisanal